

# Stocamine : quand l'État enterre les déchets... et la responsabilité

À Wittelsheim, en Alsace, 42 000 tonnes de déchets toxiques sont enfouies dans une ancienne mine de potasse, à quelques mètres seulement de l'une des plus grandes nappes phréatiques d'Europe. Mercure, arsenic, cyanure, solvants industriels — autant de substances qui menacent à terme la qualité de l'eau potable pour des millions de personnes en France, en Allemagne et en Suisse.



Le 17 juin 2025, le tribunal administratif de Strasbourg a validé la décision du gouvernement : la mine sera définitivement bétonnée, scellant les déchets pour l'éternité — ou du moins jusqu'à ce que l'eau finisse par les atteindre. Cependant, l'affaire n'est pas close sur le plan juridique : l'association Alsace Nature a annoncé le 23 juin qu'elle faisait appel du jugement.

## Le choix du confinement : une décision politique, pas scientifique

Les autorités invoquent des risques techniques pour refuser le **déstockage** des déchets, pourtant jugé possible — bien que complexe — par de nombreux experts. L'État préfère miser sur un confinement au béton, sans garantie réelle à long terme, alors même que la roche s'effondre progressivement et que l'eau s'infiltra déjà dans certaines galeries. Les déchets finiront-ils par rejoindre la nappe ? La question n'est pas « si », mais **quand**.

Au lieu d'investir dans une solution sûre mais coûteuse — extraire et traiter les déchets — le gouvernement a choisi l'option la plus économique à court terme, au risque de compromettre une ressource essentielle pour les générations futures.

## Silence sur les responsabilités, mépris pour les riverains

À chaque étape du dossier Stocamine, les populations locales ont été mises devant le fait accompli. Depuis l'enfouissement de 1999 et l'incendie de 2002 jusqu'à la décision de confinement en 2025, les riverains, les élus locaux, les associations environnementales, les anciens mineurs eux-mêmes ont dénoncé une gestion opaque et technocratique. Le collectif **Destocamine**, soutenu par des scientifiques et des collectivités locales, demande depuis 2010 l'extraction des déchets les plus dangereux. Il n'a jamais été entendu.

Cette logique verticale, autoritaire, opaque, est symptomatique d'un **État qui prétend**

**gérer l'intérêt général mais sacrifie les territoires périphériques** au nom d'une rationalité budgétaire et d'un prétendu « réalisme industriel ».

## Lutter pour le contrôle des travailleurs-ses sur l'industrie

Ce que révèle Stocamine, ce n'est pas une simple erreur technique. C'est une vision du monde où les choix industriels sont faits sans les citoyens, où les risques écologiques sont assumés... par les autres, souvent les plus précaires, les plus isolés, les plus invisibles.

La réponse ne peut pas se limiter à une pétition ou à un recours juridique. Il faut **poser politiquement la question du contrôle des travailleurs-ses sur les décisions industrielles**, de la transparence réelle des choix techniques, et d'une gestion collective des ressources vitales comme l'eau.

Stocamine n'est pas une fatalité. C'est le produit d'un système capitaliste qui met en concurrence l'écologie et l'économie, la santé publique et les « coûts de dépollution ». A fortiori au moment où la "crise de l'eau" nous guette, la gestion de risques aussi majeurs ne peuvent pas être raisonnablement soumises à la logique du moindre coût, qui est en fait celle des gouvernements soumis aux intérêts des capitalistes. Cette gestion doit au contraire faire l'objet d'une décision démocratique, en cohérence avec la nécessaire planification de la transition écologique, sur la base d'une socialisation de l'appareil productif

Le combat contre Stocamine n'est pas seulement local ou environnemental. **C'est aussi une question de classe : les travailleurs-ses alsacien-ne-s et leurs enfants seront les premier-e-s touché-e-s par la raréfaction des ressources en eau potable, tandis que les bourgeois trouveront des solutions monétaires de substitution.** Il mérite notre attention, notre solidarité, et une solution plus durable que celle imposée par l'État.

Victor Müller, le 9 juillet 2025